

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Patrick Lussi, Jacques Blondin, André Pfeffer, Charles Selleger, Marc Falquet, Thomas Bläsi, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Conne, Patrick Malek-Asghar, Jean Romain, Jacques Béné, Fabienne Monbaron, Claude Bocquet, Danièle Magnin, Céline Zuber-Roy, Rémy Burri, Christo Ivanov, Patricia Bidaux, Gilbert Catelain

Date de dépôt : 20 juin 2022

Proposition de résolution

Non au retrait de 3,5% de surfaces agricoles supplémentaires
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant :

- la guerre en Ukraine ;
- que ce pays produisait environ 12% du blé mondial ;
- la hausse des prix des matières premières, notamment de première nécessité ;
- les risques de pénurie alimentaire mondiale ;
- que notre pays dépend à 50% d'importations alimentaires ;
- la volonté de notre Conseil d'augmenter notre souveraineté alimentaire ;
- la décision incompréhensible du Conseil fédéral de geler 3,5% de terres nourricières supplémentaires ;

- que cela représente 2000 tonnes de blé en moins pour notre canton,

demande à l'Assemblée fédérale

- de charger le Conseil fédéral d'adopter un train de mesures urgentes provisoires et concrètes permettant de renforcer la production de denrées de première nécessité durant cette période de crise alimentaire, dont le fait de renoncer à sacrifier 3,5% des 400 000 ha de terres assolées afin de permettre la production de denrées alimentaires sur l'ensemble des terres assolées,

demande au Conseil fédéral

- de renoncer à geler 3,5% de terres agricoles supplémentaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La guerre en Ukraine provoque une hausse majeure du coût des denrées alimentaires, voire d'ores et déjà diverses pénuries. Dans ces conditions, le plus élémentaire bon sens voudrait que la Suisse augmente sa capacité de production agricole. A titre de comparaison, la Commission européenne a présenté des mesures pour augmenter la production agricole et garantir la sécurité alimentaire dans l'Union européenne et au niveau mondial. Chez nos voisins français, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a demandé au Gouvernement français de pouvoir semer davantage de blé sur les terres agricoles afin de subvenir aux besoins de la population et de maintenir des prix abordables.

La situation actuelle en Ukraine va nous conduire rapidement et pour quelques années vers une crise alimentaire de niveau mondial et notre pays ne sera pas épargné. Comme à chaque fois qu'il y a des pénuries, certains pays restreignent leurs exportations afin de garder les grains chez eux. C'est le cas notamment de l'Inde qui a annoncé suspendre ses exportations en mai dernier, ce qui a eu pour effet de réduire les stocks mondiaux disponibles. Certains pays craignent même des disettes, comme l'Egypte et ses 110 millions d'habitants, tout comme d'autres pays d'Afrique, qui sont dépendants des marchés mondiaux.

Pour rappel, la Suisse est dépendante à 50% d'importations alimentaires. Le taux d'autosuffisance alimentaire de Genève est bien moindre et s'élève à 10-15%. Une motion¹ votée par notre Conseil demande à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 20% d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique. L'exposé des motifs de la motion, établi dans le cadre de la crise sanitaire, s'avère parfaitement applicable au contexte actuel de guerre en Ukraine : *« Le risque d'une crise alimentaire mondiale imminente existe, à moins que des mesures ne soient prises rapidement pour protéger les plus vulnérables, maintenir les chaînes d'approvisionnement alimentaires mondiales et atténuer les effets de la pandémie dans l'ensemble du système alimentaire. Les fermetures de frontières, les mises en quarantaine et les perturbations du marché, de la chaîne d'approvisionnement et du commerce pourraient restreindre l'accès des gens*

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02644.pdf>

à des sources en nourriture suffisantes, diversifiées et nutritives, en particulier dans les pays durement touchés par le virus ou déjà touchés. »

Nous devons réduire notre dépendance aux importations dont nous ne maîtrisons ni le prix ni la quantité disponible. Mais le Conseil fédéral semble imperméable aux conséquences de la crise, il fait le très exact inverse. Nos Sages se proposent de retirer 3,5% de surface agricole dès 2023. Dans le canton de Genève, cela se traduira par une baisse de production de blé de l'ordre de 2000 tonnes², suscitant la colère du monde agricole³. Cela alors qu'encore une fois, les prix flambent sans assurance de disponibilité pour autant.

Afin de parer à cette situation, il est important que le Conseil fédéral assure de façon concrète et responsable l'approvisionnement de la population de notre pays en denrées alimentaires indigènes et renonce à geler 3,5% de terres agricoles supplémentaires.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.

² Voir ANNEXE – communiqué de AgriGenève du 13 juin 2022

³ <https://www.radiolac.ch/geneve/colere-paysanne-2000-tonnes-de-ble-en-moins-dans-le-canton-en-2023/>



15 rue des Sablières
1242 SATIGNY
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch

Satigny, le 13 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouvelles dispositions de la politique agricole

Près de 2'000 tonnes de blé en moins pour le seul canton de Genève ! C'est ce que les paysans et les paysannes genevois.es ne pourront plus produire en raison de la décision du Conseil fédéral de geler 3.5% de terres nourricières supplémentaires.

Les agriculteurs genevois ont pris connaissance, lors de séances d'information, du contenu des ordonnances de la politique agricole adoptées par le Conseil fédéral le 23 avril dernier et qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ils ont fait savoir leur profond mécontentement dans une lettre adressée au Conseiller fédéral Guy Parmelin.

Une totale incompréhension

Dans un contexte de tensions et d'insécurité sur le marché des matières premières agricoles en raison de la crise ukrainienne, la décision de retirer 3.5% de surfaces agricoles productives est totalement incompréhensible. A croire que nos autorités sont sûres que la Suisse est à l'abri de tous problèmes de sécurité alimentaire, alors que notre agriculture ne nourrit aujourd'hui sa population qu'un jour sur deux. Il est pourtant de leur responsabilité première qu'elles assurent à la population suisse suffisamment de biens alimentaires. De surcroît, tout ce qui ne sera plus produit chez nous sera importé, quitte à le soustraire à celles et ceux qui ont déjà le ventre vide. C'est humainement et moralement indéfendable. Au regard de ce qui précède, les agriculteurs genevois demandent au Conseil fédéral de supprimer cette disposition de la législation.

De plus en plus de prestations non rétribuées

Chaque année, les agriculteurs doivent fournir de nouvelles prestations d'intérêt général et la nouvelle législation est un florilège en la matière. Or, ces nouvelles prestations ne font pas l'objet de contributions supplémentaires. Elles sont rétribuées en soustrayant des montants sur d'autres volets de la politique agricole. Ainsi, les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont réduites d'un tiers pour rétribuer de nouvelles tâches. Nous demandons que le financement de ces nouvelles mesures se fasse par une augmentation budgétaire. Il n'est en effet pas admissible de demander toujours plus d'efforts à la paysannerie, sans la rétribuer correctement pour de nouvelles tâches.

Une débauche administrative

Pour terminer, les agriculteurs réclament depuis des années, hélas sans succès, une baisse de la charge administrative sur leurs exploitations. Or, force est de constater qu'à chaque nouvelle mouture d'ordonnances, une débauche de nouvelles tracasseries administratives en tous genres vient s'ajouter. Il est grand temps que l'Office fédéral de l'agriculture mette son énergie à trouver des simplifications, en lieu et place d'inventer de nouvelles contraintes.

Contacts : Marc Favre 079 679 11 20, François Erard 079 291 02 41 info@agrigeneve.ch

AgriGenève est une organisation professionnelle faitière qui fédère l'ensemble des filières du secteur primaire genevois.
www.agrigeneve.ch